

Initiatives ministérielles

Les régimes de pension du secteur privé ne sont plus ce qu'ils étaient, ce qui accroît d'autant les responsabilités du régime de pension du secteur public.

Je voudrais profiter de cette occasion pour souligner aux députés, ainsi qu'aux ministériels d'aujourd'hui et de demain, la nécessité de réformer le régime de pension en profondeur et non seulement de parer au plus pressé. Il se peut que nous ayons à nous attaquer au niveau des prestations de pension qui seront disponibles au fur et à mesure que chaque génération de Canadiens atteindra l'âge de la retraite.

Il y a, dans ma circonscription, de 18 000 à 20 000 personnes qui gagnent moins de 25 000 \$ par année. Si nous utilisons les calculs donnés par le Conseil consultatif national du bien-être social, nous constatons que leurs prestations de pension plus les allocations de vieillesse et le supplément de revenu garanti les placeraient encore sous le seuil de la pauvreté. Avec la quantité insuffisante de crédits de pension qu'elles ont accumulés dans le RPC et la sécurité de la vieillesse, elles ne peuvent penser à leur retraite en toute quiétude. C'est un problème qui existe particulièrement dans les grandes villes comme Winnipeg, Toronto ou Vancouver, où les coûts sont beaucoup plus élevés.

À mon avis, nous devrions tenter de savoir ce que sera le profil de la population canadienne dans 10, 15 ou 20 ans et concevoir notre RPC en conséquence. Ainsi, les futurs législateurs n'auront pas à faire face à un problème beaucoup plus grand et qui suscitera beaucoup d'insécurité parce que nous n'assurons pas dès maintenant notre responsabilité de gérants d'affaires, soit de nous assurer qu'il y aura suffisamment de prestations pour répondre aux besoins.

En outre, je trouve réellement inquiétant que ce projet de loi n'examine pas pleinement les vrais problèmes qu'on a décelés dans l'application et la gestion du Régime de pensions du Canada.

Le député du Cap-Breton qui vient de prendre la parole a expliqué très clairement les problèmes de lenteur, d'admissibilité, de traitement approprié au sujet des prestations de pension et les nombreux cas d'incohérences.

Je pourrais peut-être vous parler d'un cas dans ma circonscription, si les députés veulent bien patienter. M. Gerald Kelly m'a tenu des propos très sérieux et, à mon

avis, très éloquentes. Il a souligné que, pour des raisons totalement indépendantes de sa volonté, il a dû accepter une retraite anticipée et toucher une pension du gouvernement. Il avait des impôts de 8 000 \$ à payer au moment de sa retraite. Malgré nos efforts, ni lui, ni moi, ni personne d'autre n'avons pu faire broncher le ministre fédéral.

Prenons le cas des travailleurs qui sont mis à pied à cause des restrictions budgétaires et de la période d'austérité que nous vivons. Ils s'attendaient à toucher une pension mais, en raison de la nature de leur indemnité de départ, ils reçoivent une somme forfaitaire qui, dans le cas de M. Kelly, est d'environ 8 000 \$. C'est une pénalité énorme à payer parce que quelqu'un d'autre a décidé que vous n'étiez plus un membre utile de la population active.

Ce n'est pas juste. C'est un point qu'on aurait pu rectifier dans l'examen global du régime de retraite ou dont on pourrait tenir compte dans l'examen du régime de pensions de la fonction publique. Le problème, c'est qu'il y a des gens qui sont victimes des règlements et des formalités administratives établis pour pénaliser des citoyens comme M. Kelly.

Permettez que je cite un autre exemple, celui de M. Carleton, du boulevard Kenniston, qui a passé de nombreuses années dans les forces armées. S'étant remarié après le décès de son épouse, il s'est rendu compte qu'il n'avait plus droit à des prestations de survivant. Encore une fois, voilà le cas d'un honnête citoyen qui a cotisé au Régime de pensions du Canada pendant des années pour découvrir que sa famille ne jouit plus de la protection qu'elle est en droit d'espérer. Toutes sortes de démarches ont été faites, des décisions ont été rendues, toujours sans succès.

À ce propos, j'ai probablement l'une des plus longues lettres jamais écrites par le Président du Conseil du Trésor, dans laquelle il essaie de s'en sortir. Ce qui est difficile à accepter, c'est que l'on fasse tant d'efforts pour trouver un faux-fuyant au lieu d'essayer de résoudre le problème.

J'ai trouvé très intéressants les propos de notre leader à la Chambre qui a déclaré hier, au début de la troisième lecture, que beaucoup de ces problèmes étaient faciles à régler à condition de faire preuve de souplesse et d'être prêt à résoudre les problèmes administratifs au lieu de chercher des excuses. Comme il l'a dit, il n'est pas étonnant que les gens soient parfois découragés par le gouver-